

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

125 vaches laitières au total + 4500 m3 de fourrage.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

augmentation du nombre de vaches (effectif maximum avec ce bâtiment car compliqué de faire une extension à l'avenir).
la stabulation a 105 places total en traite . les vaches taries sont dans un autre bâtiment. changement du mode de traite pour passer en robots. pas de changement sur le hangar fourrage.

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La modification concerne la nature ou la capacité des activités (par exemple, évolution des capacités exercées ...)

Oui Non

Si oui, renseigner la liste des rubriques concernées par la modification :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	125	u	D
1530	2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	4500	m3	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le 26/09/2022

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL DE LA BENESTIERE

LIEU DIT LA BENESTIERE

JARZE

49140

JARZE VILLAGES

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	125	u	D
1530	2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	4500	m3	DC

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

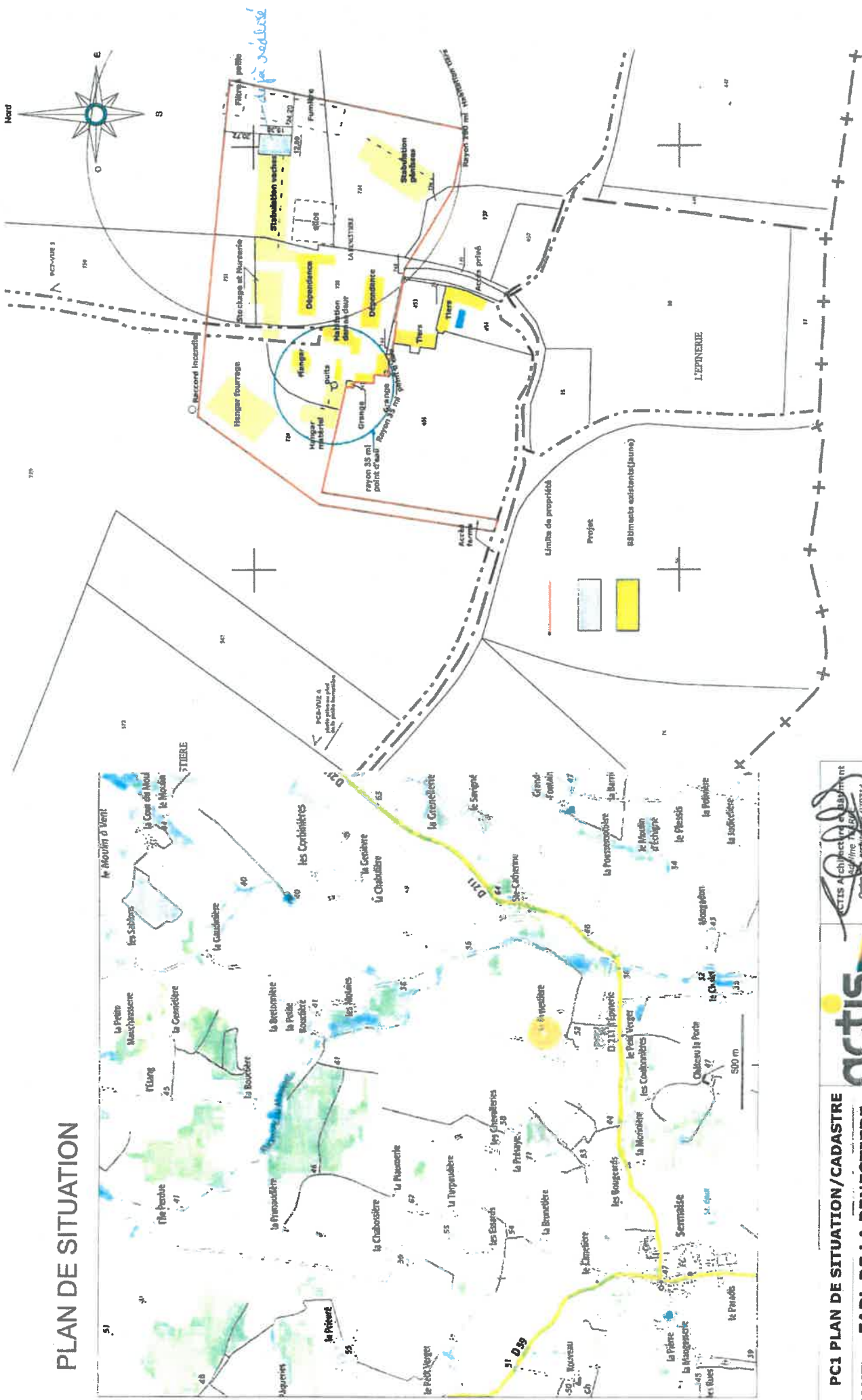
Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

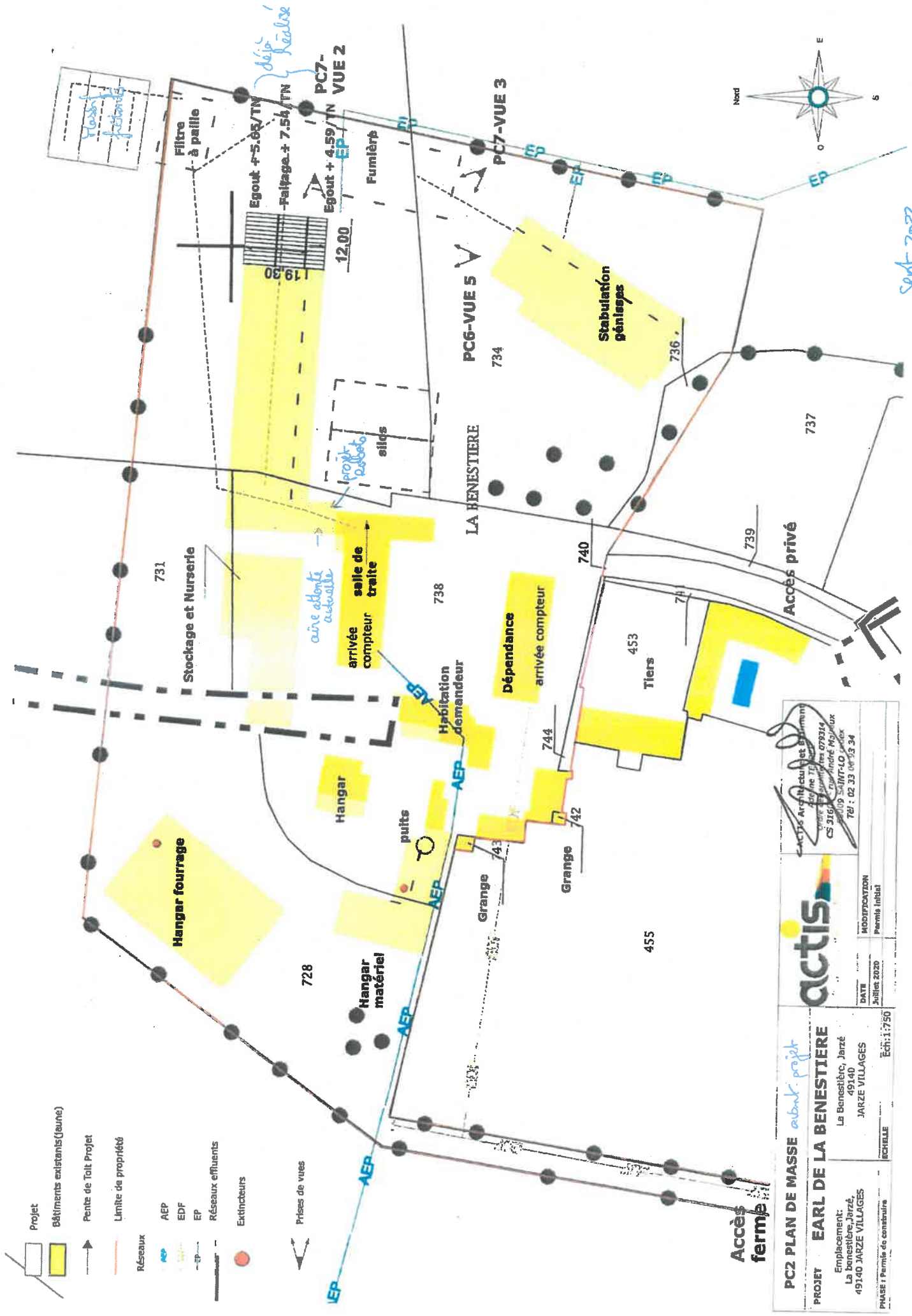
PLAN DE SITUATION



Sept 2022



PC1 PLAN DE SITUATION / CADASTRE			
PROJET EARL DE LA BENESTIERE Emplacement: La Benestière, Jarzé 49140 JARZE VILLAGES	DATE Juillet 2020		
PHASE : Permis de construire		ECHELLE 1/25000	Ech: 1:2000

- Projet
- Bâtiments existants (jaune)
- Pente de Toit Projet
- Limite de propriété
- Réseaux
 - AEP
 - EDF
 - EP
 - Réseaux effluents
- Extincteurs
- Prises de vues

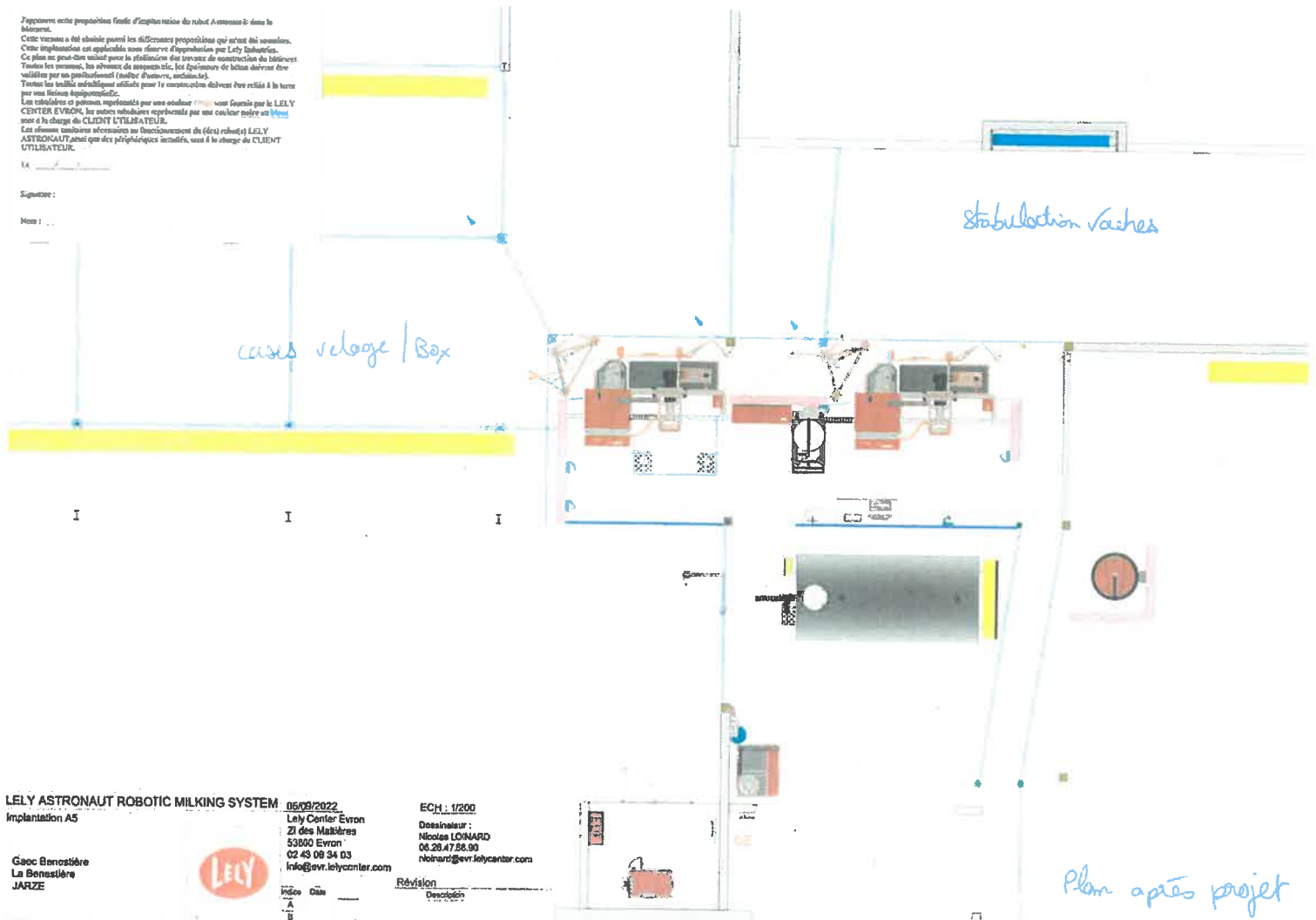


Sept 2022

PC2 PLAN DE MASSE avant projet PROJET EARL DE LA BENESTIERE Emplacement: La Benestière, Jarzé 49140 JARZÉ VILLAGES		actis 10010 Avenue de la République CS 9164 Jarzé Villages 49140 Jarzé Tél : 02 33 00 53 34	
Echelle : 1:750 Date : Juillet 2020 Modification : Permis Initial		Actis Architectural et Environnement 10010 Avenue de la République CS 9164 Jarzé Villages 49140 Jarzé Tél : 02 33 00 53 34	

Approuver cette proposition finale d'implantation du robot Astronaut® dans le bâtiment.
 Cette version a été choisie parmi les différentes propositions qui ont été soumises.
 Cette implantation est applicable sous réserve d'approuver par Lely Industries.
 Ce plan ne peut être utilisé pour la réalisation des travaux de construction du bâtiment.
 Toutes les mesures, les abaissements de suspension, les équipements de béton doivent être validés par un professionnel (maître d'œuvre, architecte).
 Toutes les facilités techniques requises pour la construction doivent être précisées à la terre par une notice d'équipement.
 Les robotiseurs et postes représentés par une couleur  sont fournis par le LELY CENTER EVRON. Les autres robotiseurs représentés par une couleur  sont à la charge du CLIENT UTILISATEUR.
 Les mêmes conditions s'appliquent au fonctionnement des (des) robot(s) LELY ASTRONAUT ainsi que des périphériques associés, sauf à la charge de CLIENT UTILISATEUR.

Le _____
 Signature :
 Nom :



LELY ASTRONAUT ROBOTIC MILKING SYSTEM
 Implantation A5

Geoc Bonastière
 La Bonastière
 JARZE



05/05/2022
 Lely Center Evron
 ZI des Malbères
 53000 Evron
 02 43 08 34 03
 info@evr.leycenter.com

ECH : 1/200
 Dessinateur :
 Nicolas LONARD
 06.26.47.86.90
 noisard@evr.leycenter.com

Révision
 Description

Plan après projet